



LA CONTRIBUTION DU SAIA A LA QUALITE DE LA FORMATION

Denis HOUVER
Coordonnateur du SAIA – Académie de Nantes
Jeudi 21 décembre 2017

PLAN DE LA PRESENTATION

- Le contexte**
- Les missions inscrites dans le code du travail**
- L'organisation du SAIA dans l'académie de Nantes**
- La convention de partenariat Rectorat - Région**
- Des exemples d'action**
- Conclusion - Perspectives**

LE CONTEXTE

- **Une présence forte de l'apprentissage en PDL**
- **Des liens historiques entre le Rectorat et la Région**
- **La convention de partenariat Rectorat - Région**
- **La volonté politique de développer l'apprentissage**

LES MISSIONS DU SAIA

- ⇒ Elles sont inscrites dans le Code du travail
- ⇒ Elles sont réalisées par l'inspection de l'apprentissage
- ⇒ Elles sont assurées par des fonctionnaires des **corps d'inspection à compétence pédagogique**

L'inspection pédagogique des centres de formation d'apprentis

Le contrôle de la formation dispensée aux apprentis dans les entreprises

Le contrôle de la délivrance du titre de maître d'apprentissage confirmé

L'inspection administrative et financière des CFA

L'ORGANISATION DU SAIA DANS L'ACADEMIE DE NANTES

- ⇒ **Des missions centrées autour de l'expertise pédagogique avec le contrôle pédagogique de la formation dispensée en CFA, y compris l'inspection des enseignants/formateurs**
- ⇒ **Des missions qui impliquent l'ensemble des inspecteurs territoriaux (IEN et IA-IPR)**

Un positionnement renforcé par la présence des bureaux du SAIA dans le bâtiment de l'inspection pédagogique, à proximité directe des corps d'inspection

L'ORGANISATION DU SAIA DANS L'ACADEMIE DE NANTES

La question des moyens :

- Un inspecteur coordonnateur du service (0,8 ETP)
- Un inspecteur en charge de la veille réglementaire (1 ETP)
- Un inspecteur en charge de l'animation pédagogique (0,5 ETP)
- 2 inspecteurs sur des actions pédagogiques particulières (20j/an)
- 1 professeur des universités, référent pour le supérieur

Une organisation avec des inspecteurs référents de CFA

Remarque : le SAIA ne réalise pas l'animation du réseau des CFA de l'Education nationale

LA CONVENTION DE PARTENARIAT RECTORAT-REGION

... au service du développement qualitatif de l'apprentissage

La convention fixe des axes de travail partagés Rectorat-Région, en lien avec les nouvelles conventions de création des CFA

- La professionnalisation des acteurs de CFA
- Le développement du numérique
- L'évaluation pédagogique
- La sécurisation des parcours des apprenants
- L'évolution de l'offre de formation
- Les demandes d'équipements pédagogiques et investissements
- La promotion de l'apprentissage
- Le rôle d'appui et d'alerte des inspecteurs
- L'accès aux données
- La concertation

DES EXEMPLES D'ACTION

Les autorisations d'enseigner

Une instruction des demandes avec un regard pédagogique des inspecteurs, tourné vers l'accompagnement des formateurs

Typologies de réponses apportées :

- Des autorisations d'enseigner provisoires, limitées dans le temps
 - ⇒ avec une programmation de visites pédagogiques conseil
 - ⇒ avec des préconisations de suivre des actions de formation
 - ⇒ avec du temps accordé pour obtenir le Master
 - ⇒ par la prise en compte de l'expérience professionnelle des personnes dans le métier d'enseignant

DES EXEMPLES D'ACTION

Le Programme Régional de Formation (PRF)

Un programme de formation visant la professionnalisation des acteurs de l'apprentissage (80 actions – 850 participants en moyenne)

Une architecture autour de différentes thématiques :

- ⇒ Des actions autour de la pédagogie de l'alternance
- ⇒ Des actions disciplinaires
- ⇒ Des actions autour du savoir être des apprentis
- ⇒ Des actions d'accompagnement des apprentis pour l'insertion
- ⇒ Des actions autour du management de proximité
- ⇒ Des actions pour l'Enseignement de la santé et de la sécurité au travail

Une animation du dispositif réalisée conjointement par le SAIA et la Région

DES EXEMPLES D'ACTION

Les Scolaires-alternants

Un dispositif mis en place Rectorat-Région, pour apporter une réponse aux CFA aux difficultés de recrutement en Bac Pro

Objectifs :

- démarrer la formation dans la filière de son choix
- signer un contrat d'apprentissage dans l'année

Principe :

- le jeune est inscrit au CFA sous statut scolaire
- il suit la formation du groupe classe du métier choisi
- il effectue des stages dans des entreprises différentes
- il bénéficie d'un accompagnement particulier au CFA
- il peut retourner en lycée professionnel

① 187 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2016

CONCLUSION - PERSPECTIVES

Les points positifs

- Un SAIA reconnu sur le territoire et par les différents acteurs
- Un service qui apporte des réponses innovantes et facilitatrices en accompagnant les établissements
- Une implication des inspecteurs qui possèdent une culture de l'apprentissage et qui savent en parler

Les points à travailler

- Être plus présent dans les entreprises
- Augmenter le nombre de visites pédagogiques des formateurs

Les perspectives

- Une présence nécessaire des inspecteurs pour développer la qualité dans la filière apprentissage
 - ⇒ Clarifier les missions des inspecteurs dans le champ de l'apprentissage